

**Décision de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon -  
Lucens et Environs**

**EXRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 15 FEVRIER 2017**

Préavis N° 1-2017 - Demande d'un crédit de construction pour une salle triple  
omnisports (OFSP0)

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIMSLE,

- dans sa séance du 15 février 2017,
- vu le préavis du Comité de Direction n° 1-2017,
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide:

- 1. d'accorder au Comité de direction un crédit de construction de Frs.  
14'306'000.- ;**
- 2. d'autoriser le Comité de direction à emprunter le montant nécessaire aux  
meilleures conditions auprès d'un établissement financier, tout en respectant  
le plafond d'endettement;**
- 3. d'amortir ce montant sur une durée de minimum 30 ans.**

\*\*\*\*\*



Roger Müller  
Président

Au nom du Conseil Intercommunal AISMLE



Barbara Duperrex  
Secrétaire